

A Mayotte, des milliers d'enfants exclus de l'école

Les établissements scolaires de l'île sont saturés et ne parviennent pas à accueillir les jeunes migrants

REPORTAGE
KOUKOUNGOU (MAYOTTE) -
envoyé spécial

Ce matin du 2 octobre, Isaac, 5 ans, à l'allure chétive, n'est pas très concentré sur son coloriage. Allongés sur des nattes, les pieds en l'air et crayons de couleur en mains, trois de ses camarades ont, eux, presque fini. « D'habitude, il a toujours terminé dans les premiers et aime faire le malin », sourit Allaouya Bacar, son éducatrice, vêtue d'un élan éboué aux nuances indigo. Comme beaucoup d'enfants de parents sans papiers, Isaac n'a pas effectué sa rentrée dans une école mais dans une classe de l'association Le Village d'Eva qui, en 2022, a accueilli sur ses quatre sites 840 enfants non scolarisés – à l'instar d'une quinzaine d'autres associations mahoraises. Pas de place dans aucune maternelle, ont signifié les services de la commune de Koungou, dans le nord de Mayotte, à ses parents comoriens qui ont entendu parler de l'association par le bouche-à-oreille. « Isaac commence à parler un peu en français, se félicite l'éducatrice au milieu de la pièce décorée de frises pour mémoriser les lettres, les chiffres, les couleurs. Il est arrivé en avril avec un oncle. Ses parents avaient déjà rejoint Mayotte. Lors d'une séance de sport sur la plage, il a vu un bateau et nous a raconté comment il est arrivé en kousso (kwaswa), du nom de ces canots de pêche rapides. »



Une association donne des cours à des jeunes qui n'ont pas été pris en charge par le système scolaire classique, à Bandraboua (nord de Mayotte), le 23 août 2020. HARRIS JOZHMAR LUCAS

« C'est un trouble pour eux d'être exclus de ce qui apparaît comme une vraie classe »

SOIZIC TRUONG
coordinatrice du Village d'Eva,
association qui accueille
des jeunes non scolarisés

lutte contre le décrochage scolaire a également été mis en place. « Les besoins sont farmineux », décrit M. Lazard-Peillon. Dans l'île, collèges et lycées accueillent chacun trois à quatre fois plus d'élèves que dans les établissements de la France métropolitaine. Les plus grands sont baptisés « lycées cargo » avec plus de 2 500 adolescents. L'Etat qui, dans ce département, a la charge de la construction des collèges et des lycées, s'inscrit dans une « volonté de rattrapage », assure le directeur du cabinet du recteur, avec de nombreux chantiers en cours ou en conception – dont au moins cinq lycées, quatre collèges et deux cités scolaires avant 2030.

Déscolarisés, très souvent sans famille, ces enfants et ces adolescents constituent le gros de ces bandes qui errent sur les routes et caillassement bus et automobiles. Une vie de violences passée à se cacher dans les forêts pour ne pas être pris. Les autorités tentent des agressions avec des coups de la part de ces jeunes, pour manger, mais également beaucoup de « violences gratuites ». Ce qui interroge : « La réponse ne peut pas être que sécurité, estime M. Lazard-Peillon. Il faut faire le lien avec le désespoir de cette jeunesse déstructurée dont personne ne s'occupe et qui considère n'avoir aucune perspective, aucune solution. »

A Mayotte, on parle de « fabrication de la délinquance » au sujet de ces mineurs isolés dont certains, témoigne le syndicaliste Bruno Dezile, cherchent de quoi se nourrir dans les poubelles des établissements scolaires. « Je n'ai pas trop ce terme », nuance Sébastien Denjean, du Village d'Eva. « Il s'agit d'une délinquance de précarisation avec des jeunes qui sont laissés de côté. Ils jettent des cailloux pour dire qu'ils existent, qu'aucune solution ne s'offre à eux. Nous parlons de tant de vies gâchées. »

JÉRÔME TALPIN

car, des pays de la région des Grands Lacs du continent africain. Ces familles résident dans les nombreux bidonvilles des pentes de l'île, souvent sans eau et sans électricité. Depuis des années, le manque de place a conduit près de 40 % des écoles à fonctionner « en rotation » : une moitié des élèves vient le matin, l'autre l'après-midi.

« Hors des radars »
« Beaucoup de communes bloquent les inscriptions des enfants issus de l'immigration clandestine alors que la loi impose de scolariser tous les enfants », s'indigne Bruno Dezile, secrétaire général de la CGT Education à Mayotte. Priorité est donnée aux élèves mahorais dont les parents ne cessent de protester contre l'engorgement de tous les services publics en désignant comme responsables les clandestins. « Certaines communes demandent aux parents étrangers des documents qu'ils ne peuvent fournir alors qu'une attestation sur l'honneur peut suffire », déplore Anne Scheuber, directrice adjointe de l'association Mezi Maore (« Prendre soin de Mayotte »). Le problème est que ces

enfants ne sont parfois pas inscrits sur liste d'attente. « Ces enfants n'apparaissent pas dans nos radars », confirme Benjamin Lazard-Peillon, directeur de cabinet du recteur. « C'est pourquoi nous avons tant de mal à les repérer. L'autre raison est l'arrivée tout au long de l'année de nouveaux élèves. »

A Koungou dans le quartier de Tanaraki, Le Village d'Eva s'est installé dans l'une de ces grandes maisons mahoraises serrées les unes contre les autres et souvent inachevées. Le salon s'est transformé en plusieurs espaces ludiques pour les plus petits. Les anciennes chambres sont devenues des salles de classe. « Certains élèves sont allophones, explique Soizic Truong, coordinatrice de l'association, à l'heure où l'équipe pédagogique distribue la collation – des vermicelles au lait. Les compétences enseignées sont donc avant tout le français, mais aussi savoir compter et savoir écrire en classe. Il n'est pas rare qu'ils n'aient jamais été scolarisés. Il faut donc leur apprendre le travail en groupe. Ou tout simplement lever le doigt pour parler. »

Les groupes sont constitués d'une quinzaine d'élèves répartis par niveau et par âge. Avec des enseignements durant deux demi-journées par semaine pour permettre à un maximum d'enfants de venir. « Les parents sont très demandeurs et nous leur assurons un suivi dans les démarches administratives avec les mairies car ils sont souvent un peu perdus. Et, souvent, ils n'osent pas sortir de peur d'être arrêtés », souligne M^{me} Truong. Ces enfants sont « très réceptifs », ajoute cette responsable du Village d'Eva. « C'est un trouble pour eux d'être exclus de ce qui apparaît comme une vraie classe. En voyant d'autres partir avec leurs sacs, ils ne comprennent pas et nous disent : "Moi aussi, je veux aller à l'école." »

Dans la classe des adolescents, Kourachia Il Anrif, 15 ans, suit un cours de français avec comme exercice l'écriture d'une lettre. Originnaire de l'île de Mohéli, aux Comores, elle a rejoint Mayotte en avril avec sa mère après un traversée de dix heures dans un kwassa kwassa. « On était très nombreux, on ne pouvait pas bouger. C'était trop risqué », se souvient Tades-

cente. Elle aussi espère « aller à l'école comme les autres ». « Je ne veux pas rester chez moi », confie timidement la jeune fille qui « rêve de devenir médecin ». « L'objectif est de ramener ces élèves vers l'école républicaine », précise Sébastien Denjean, directeur du Village d'Eva. En 2022, 345 enfants sur les 840 suivis par l'association ont effectué ce que cette dernière appelle une « sortie positive » vers le système scolaire tout au long de l'année. Un « bon chiffre ».

« Violences gratuites »
Intégrer le second degré reste toujours plus compliqué en raison du manque de places disponibles dans les établissements. L'attente est de deux ans en moyenne. « Ce qui signifie qu'un adolescent de 15 ans n'a aucune chance d'obtenir une place dans un collège ou un lycée », déplore M^{me} Truong. Et plus ils arrivent tard dans le système, plus il est difficile de les intégrer. »

Au rectorat de Mayotte, un service est affecté à la prise en charge des élèves allophones nouvellement arrivés en attente d'être scolarisés. Un dispositif de

Les essais nucléaires en Polynésie de retour en débat à l'Assemblée

Le travail sur la réparation due aux victimes des radiations reprend, à l'initiative de la députée polynésienne Mereana Reid Arbelot

La difficile question des conséquences des 193 essais nucléaires français réalisés dans le Pacifique revient à l'Assemblée nationale. Au cœur du sujet : la réparation due aux victimes, aujourd'hui malades, des radiations, mal prises en charge, et la demande d'une prise en compte des cancers ou pathologies génétiques transgénérationnelles touchant les enfants nés après la fin des campagnes atomiques – les essais ont commencé en 1966 et se sont achevés sous la présidence de Jacques Chirac, en 1996.

Les Obligés de l'atome, un documentaire réalisé par Sulliane Favennec et diffusé sur France 3, a été projeté dans l'enceinte de l'Assemblée, à l'intention des parlementaires, mercredi 25 octobre, à l'initiative de la députée polynésienne Mereana Reid Arbelot, du groupe Gauche démocratique et républicaine (GDR). C'est « un travail qui reprend, explique-t-elle. Un travail d'information sur ce passé mal connu dans l'Hexagone d'abord, et un travail politique ensuite ».

« Le dispositif ne marche pas »
Le groupe GDR va inscrire un débat sur le sujet, fin novembre, dans le cadre de la « semaine de contrôle », qui permet un échange avec un ministre à l'initiative des groupes. Mereana Reid Arbelot entend saisir l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, et « relancer la proposition de loi de Moetai Brotherson », son prédécesseur, élu en mai à la tête du gouvernement indépendantiste de la collectivité française. Le texte, écarté en 2021 sous la pression de l'exécutif, visait à mieux indemniser les malades dans le cadre de la loi Morin de

2010, jugée beaucoup trop restrictive par les associations.

Les trois députés de la Polynésie relèvent aujourd'hui du parti indépendantiste Tavini, qui a écarté la majorité héritière de Gaston Flosse, à Tahiti. Le Tavini demande à la France « un pardon » pour la mise au point de sa force de dissuasion, et à l'Etat le paiement de sa « dette nucléaire » : le territoire dépense 42 millions d'euros de soins par an au titre de la protection sociale, auxquels s'ajouteraient 8,5 milliards pour le traitement, depuis 1977, des maladies radio-induites, et une somme à déterminer pour la pollution environnementale. Le gouvernement Brotherson étudie la création d'un « statut polynésien des victimes du nucléaire ».

La Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) estime à

Chaque année, le territoire dépenserait 8,5 milliards d'euros pour le traitement des maladies radio-induites

150 000 les potentiels ayant droits à indemnisation. « Le dispositif ne marche pas », dénonce son animateur en France, Jean-Marie Collin, qui accompagne les démarches polynésiennes. L'ICAN, très combattive à l'ONU, agrège un front antinucléaire qui irrite la diplomatie française. « Sur le plan international, il existe une redécouverte des victimes dans le Pacifique, au-delà du Japon et de la Co-

rée, et plusieurs pays se rapprochent, comme la Nouvelle-Zélande ou le Kiribati », assure M. Collin. Le 28 septembre, l'Assemblée de Polynésie a voté son soutien au traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en 2017 par cent vingt-deux Etats mais non entré en vigueur.

« Beaucoup de Polynésiens ne demanderont jamais d'indemnisation, mais la reconnaissance par la France du mal qui a été fait est très attendue », témoigne, dans le documentaire projeté mercredi, l'ancienne députée Maina Sage (UDI). Quand il est venu en Polynésie, en juillet 2021, Emmanuel Macron a explicitement rejeté l'automatisme des indemnités que réclament élus et associations. Une campagne d'information a toutefois été lancée dans les archipels pour appeler les malades à déposer des dossiers.

En 2022, le comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires a ainsi reçu 239 demandes émanant de Polynésiens, sur un total de 328 nouvelles requêtes. Il s'en est satisfait : « Par rapport à 2020, la part des dossiers déposés par ou pour des résidents polynésiens augmente de vingt points. » Mais seules 89 offres d'indemnisation leur ont été faites.

La famille d'Astrid Hoffmann, résidente de l'atoll de Tureia, à 100 kilomètres des explosions passées, compte de nombreux malades de leucémie ou de dérèglement de la thyroïde. Pour cette femme, venue à Paris témoigner, on est loin du compte : « Ce qu'on nous propose est indécent et trop peu de malades vont voir les experts. Les gens ont honte, car ils ne savent pas s'exprimer en français. Et ils ont de la pudeur. »

NATHALIE GUIBERT